



VILLE
DE

LORETTE

INSCRIPTION ECOLE JEAN DE LA FONTAINE DE LORETTE RENTREE 2025-2026

Les enfants susceptibles d'intégrer l'école primaire Jean de la Fontaine à compter de la prochaine rentrée scolaire 2025-2026, devront être inscrits en Mairie.

Le ou les représentants légaux des enfants devront pour cela remplir préalablement un formulaire d'inscription, disponible en Mairie sur simple demande, téléchargeable sur le site de la Ville www.ville-lorette.fr ou disponible auprès de la directrice de l'établissement scolaire.

Ce formulaire devra être remis intégralement rempli en Mairie à l'adjointe municipale à l'enseignement lors de l'une de ses permanences en l'Hôtel de Ville, qui se tiendront aux dates suivantes

Permanences les vendredis de 14h00 à 17h00 : les 7 mars, 21 mars, 4 avril, 18 avril, 2 mai, 16 mai, 30 mai, 13 juin, 27 juin et 4 juillet 2025.

Il faudra à ce moment-là prévoir **l'original** qui sera restitué in situ et **une photocopie** des pièces ci-dessous.

- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture d'eau, gaz, électricité, ou de téléphone fixe, ou loyer...).
- Un justificatif de situation familiale (livret de famille ou acte de naissance avec filiation). En cas de séparation ou de divorce, l'extrait de jugement relatif à l'exercice de l'autorité parentale et des droits de garde ;
- Un carnet de vaccination ou un certificat de contre-indication si l'enfant n'est pas à jour de ses vaccins.

Un certificat d'inscription scolaire sera remis par la Mairie. Vous devrez le présenter à la directrice qui se chargera de l'admission de l'enfant.

En cas d'interrogation, Madame l'adjointe demeurera à votre entière disposition.

Le Maire
Gérard TARDY

